

DÉLIBÉRATION N°DL20260149 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)
M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)
Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)
M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

MA VILLE SE LIGUE CONTRE LE CANCER

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Le référentiel « Ma Ville se Ligue contre le cancer » est une démarche portée par la Ligue contre le cancer visant à accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'une politique locale de prévention, de promotion de la santé et d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

« Le programme Ma ville se Ligue contre le cancer » s'articule autour de quatre leviers d'actions pour agir en faveur de la création d'environnements favorables à la santé :

Quelles actions ?	Un exemple
La sensibilisation et la formation	Relayer les campagnes de prévention auprès de la population
Le plaidoyer et la réglementation	Mettre en place des espaces sans tabac
L'aménagement et l'urbanisme	Aménager l'espace public pour favoriser la pratique de l'activité physique
L'accès à la prévention	Organiser des dispositifs d'aller vers pour améliorer le recours au dépistage

L'adhésion à cette démarche traduit la volonté de la commune de s'inscrire dans une politique de santé publique, fondée sur des actions concrètes, adaptées aux besoins du territoire et conduites en lien avec les partenaires locaux.

À travers ce référentiel, la commune s'engage à évaluer ses pratiques, à identifier des pistes d'amélioration et à mettre en œuvre, de manière progressive, des actions contribuant à la prévention des cancers et à la promotion d'un environnement favorable à la santé des habitants.

Le référentiel identifie 33 actions à valoriser avec des indicateurs de moyens et la production de justificatifs. La première étape consistera donc à identifier sur l'ensemble des services municipaux les actions qui s'inscrivent dans cette philosophie. Ce recensement sera fait sur la fin d'année 2026. Cette évaluation portée dans le cadre de la mission prévention santé rattachée au CCAS, constituera la base d'un plan d'actions pluriannuel. Une montée en charge progressive sera mise en œuvre afin de satisfaire aux exigences des indicateurs et le développement de nouvelles actions.

Un premier temps fort de cette démarche s'exprimera lors du salon demain autrement du 17 octobre 2026 qui accueillera un espace santé, mettra en valeur les producteurs locaux, les modes de consommation respectueux de l'environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

3 sans participation M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'engagement de la ville dans la démarche de labellisation Ma ville se ligue contre le cancer.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne